

### Accès à la propriété à durée limitée

Ce n'est un secret pour personne, acheter un logement est un rêve inaccessible pour la majorité des Suisses. Cependant, un nouveau modèle d'accès à la propriété est actuellement étudié par la Confédération. Une solution intermédiaire permettant l'accès à la propriété à durée limitée. Cette idée est d'ailleurs déjà à l'essai dans le canton de Berne : dans ce cas précis, des appartements ont été vendus pour une durée limitée de 30 ans.

Les acheteurs possèdent des profils variés, possédant cependant tous un revenu modeste. Ils ont acheté leur appartement au tiers du prix, ce qui leur a permis d'éviter le recours à un montant de fonds propres astronomiques.

Dans cet exemple, une fois les 30 ans écoulés, l'appartement revient à l'investisseur initial qui a acheté l'immeuble. Les familles, elles, peuvent alors récupérer une partie de leurs investissements (soit environ la moitié de cette somme dans ce cas précis).

Ce modèle présente l'avantage de posséder un montant mensuel à la location 10 à 15% moins cher en comparaison des locataires standards. Qui plus est, ils ne risquent pas de se faire résilier leur bail abruptement. Ils possèdent également une liberté supérieure à la moyenne, notamment en ce qui concerne l'aménagement du logement.

Selon une étude de la haute école de Lucerne, 78% des locataires se disent intéressés par ce modèle. La Confédération étudie d'ailleurs la possibilité d'apporter un appui dans le développement de ce modèle.

**L'état jurassien étant propriétaire d'un parc immobilier nécessitant des rénovations énergétiques, notamment en lien avec l'isolation, nous demandons au gouvernement d'étudier la faisabilité d'un accès à la propriété semi-privée (ou « à durée limitée ») au sein de son parc immobilier.**

Delémont, le 4 septembre 2019

Pour le Groupe PCSI

Quentin Haas

